



Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc)
JOB 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE

Le 6 juin 2016

À la séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité tenue le lundi 6 juin 2016 à 20h à la salle de conseil municipal, 295, Route de l'église, 2^e étage. Et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Hervé Provencher et les conseillers suivants: Messieurs Bruno Marchand, Marco Scrosati, Yves Gagnon et Étienne Hudon-Gagnon.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les conseillers, Yvon Therrien et Diane Roy, sont absents.

La directrice générale et la secrétaire-trésorière, G.M.A. France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

Le quorum du conseil est constaté, la séance est déclarée ouverte.

MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR **LUNDI 6 JUIN 2016**

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Demande Association des eaux et berges : ensemencement
- 5- Période des questions
- 6- Incendie
 - a) Ancien système VHF analogue
 - b) Démission Yannick Richer, pompier volontaire probation
- 7- Voirie
 - a) Subvention Karine Vallières – réfection de chemins
 - b) Contrat de déneigement
 - c) Réserve de sable, abrasif
 - d) Débroussaillage
 - e) Vérification mécanique des camions
 - f) Service d'intégration Serge Normand
- 8- Loisirs
 - a) Nomination apprenti-stage SAE
 - b) SAE
 - c) Demande de paiement : construction nouveau bloc sanitaire et loisirs
- 9- Croix-Rouge : renouvellement d'entente de services aux sinistrés
- 10- Infotech : service de rôle en ligne
- 11- Infotech : renouvellement contrat de service
- 12- Suivi dossier cours d'eau chemin Larochelle
- 13- Examen de Postes Canada
- 14- Dépôt de la situation financière
- 15- Indicateurs de gestion 2015
- 16- Période de questions

- 17- Comptes
- 18- Correspondance
- 19- Varia

2016-06-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

ADOPTION: 4 POUR, 2 ABSENT

2016-06-02 PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie et déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le procès-verbal du 2 mai 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2016-06-03 DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES EAUX ET BERGES DU LAC BOISSONNEAULT : AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENSEMENCEMENT DE DORÉS

CONSIDÉRANT QUE l'association des Eaux et Berges du lac Boissonneault procédera à un ensemencement de dorés au lac Boissonneault à l'automne prochain ;

CONSIDÉRANT QUE l'association des Eaux et Berges du lac Boissonneault a déposé une demande d'appui financier pour l'ensemencement de dorés ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire travailler en collaboration avec l'association pour améliorer, maintenir la vie et la qualité de l'eau au lac Boissonneault;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de verser la somme de 800\$ à l'association pour contribuer à l'ensemencement de poissons.

QUE la municipalité désire être avisée de la date et l'heure de l'ensemencement.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sur la période pour la vidange des fosses septiques.

INCENDIE

2016-06-04 ANCIEN SYSTEME VHF ANALOGUE

CONSIDÉRANT QUE le service incendie a changé le système émetteur en numérique au lieu de VHF analogue depuis maintenant quelques années ;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce changement l'ancien système VHF analogue n'est plus utilisé ;

CONSIDÉRANT QUE les radios sont maintenant utilisés par le service des mesures d'urgence et qu'ils fonctionnent avec l'antenne radio de l'équipe de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de se départir du système VHF analogue pour un crédit de 250\$ à la compagnie Communication Plus.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

DÉMISSION YANNICK RICHER, POMPIER VOLONTAIRE PROBATION

Le conseil accuse réception de la démission suivante du pompier sur probation: Yannick Richer.

VOIRIE :

2016-06-05 SUBVENTION AIDE FINANCIÈRE RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la confirmation de l'octroi d'une subvention de 24 000 \$ dans le cadre du PAARM 2016-2017 du bureau de la Députée Karine Vallières;

CONSIDÉRANT QUE les chemins municipaux nécessitent des travaux importants de structure, excavation, rechargement, de drainage afin d'offrir un bon état des routes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit informer le bureau de la Députée de la localisation et la nature de travaux réalisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati que les travaux à réaliser dans le cadre de ce programme se décrivent comme suit ;

Excavation, drainage, rechargement et amélioration de la chaussée d'un tronçon des chemins suivants :

-chemin St-Cyr

-chemin Grande-Ligne (continuité des travaux de l'an passé)

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2016-06-06 MINISTÈRE DES TRANSPORTS: CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER DU MTQ

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a fait une offre à 138 298,70\$ pour un contrat du 2 novembre au 2 avril. À ce montant s'ajoutent les allocations versées pour la disponibilité en pré-saison (19 octobre au 1er novembre) et la post-saison (3 avril au 16 avril) soit 500\$ par semaine ainsi qu'une rémunération des camions en opération.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu d'accepter l'offre du Ministère soit un contrat à **138 298,70\$** plus une période présaison et post-saison pour un montant de **500\$** par semaine et un tarif à l'heure pour les sorties durant cette période.

QUE Monsieur le Maire et la directrice générale – secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer ledit contrat après une vérification des devis.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2016-06-07 RÉSERVE D'ABRASIFS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, en prévision de la période hivernale faire des provisions d'abrasifs ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu de faire la réserve d'abrasifs de la compagnie Sintra inc. pierre concassée 0-2, 5 mm (AB10) au coût de 9, 18\$ la tonne livrée à l'entrepôt de sel ;

QU'un escompte de 0,50 \$ s'appliquera si la facture est payée avant 25 du mois suivant la facturation.

QU'une commande de +/- 1500 tonnes sera réalisée sous la responsabilité du responsable de voirie en temps opportun.

ADOPTION: 4 POUR, 2 ABSENT

2016-06-08 DÉBROUSSAILLAGE

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des chemins municipaux nécessite des travaux d'ébranchage, élagage et débroussaillage afin de conserver une bonne visibilité;

CONSIDÉRANT QUE des branches et/ou des petits arbres doivent être coupés le long des chemins Rang 8 et chemin st-Pierre;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu d'engager les Débroussailleurs GSL inc. pour couper les branches dans le secteur des chemins nommés ci-haut pour environ 30 heures au tarif horaire de 105\$.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2016-06-09 PRÉAVIS DE VÉRIFICATION MÉCANIQUE

CONSIDÉRANT QUE Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) nous fait parvenir un préavis de vérification mécanique pour les véhicules de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu que les démarches soient entreprises afin de rendre les camions concernés conformes à la politique de la SAAQ.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2016-06-10 SERVICE D'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE- STAGE

CONSIDÉRANT QUE le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du développement a négocié un protocole d'entente avec la municipalité afin que Monsieur Serge Normand effectue un stage;

CONSIDÉRANT QUE le stagiaire est engagé trois journées par semaine;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que la municipalité de Saint-Claude accepte de conclure une entente avec les services d'intégration socioprofessionnelle pour offrir un stage à Monsieur Serge Normand demeurant au 313, route de l'Église à Saint-Claude.

D'autoriser la directrice générale Madame France Lavertu, à signer le protocole d'entente.

QUE la municipalité de Saint-Claude alloue une compensation monétaire mensuelle de 60\$ pour les frais encourus par le candidat.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

LOISIRS ET CULTURE

2016-06-11 NOMINATION-PERSONNE POUR UN APPRENTI-STAGE POUR LE CAMP DE JOUR OFFERT PAR LE CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude offre le service de camp de jour pour les enfants durant la période estivale et qu'elle profite du programme apprenti-stage offert par le carrefour jeunesse emploi de Richmond ;

CONSIDÉRANT QU'une sélection a été effectuée pour ce poste en collaboration avec le Carrefour Jeunesse Emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de nommer Jessie Paradis, pour la personne retenue pour l'apprenti-stage du Carrefour Jeunesse emploi.

D'engager Jessie Paradis lorsque ces heures de l'apprenti-stage du Carrefour Jeunesse emploi seront complétées selon les besoins le justifiant (nombre d'enfants par jour) et ce au salaire minimum.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

SAE : CAMP DE JOUR- ALYSSA CARON

L'employée, Alyssa Caron, a signalé par écrit au conseil municipal qu'elle est embauchée par un autre employeur et disponible seulement deux jours semaine pour le camp de jour.

Suite à ce constat, son travail d'animatrice sera confirmé à la suite du nombre d'inscription et selon les besoins.

2016-06-12 CONSTRUCTION D'UN BLOC SANITAIRE AVEC SERVICE D'INFRASTRUCTURE COMPLET DEMANDE DE PAIEMENT - RELATIVE A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - FONDS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val Saint-François octroie une aide financière (15 000\$) dans le cadre du projet de la ruralité pour la construction d'un bloc sanitaire avec service d'infrastructure et une convention relative à cet octroi a été conclue entre les parties ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu pour la réalisation des travaux une aide financière de;

- 5 000\$ de la Caisse des Sources le pour un montant de
- 1 000\$ du Groupe Entraide
- 54\$ projet entrepreneuriat Léa et Hugo Guillemette

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont exécutés et complétés;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que la directrice générale – secrétaire-trésorière, France Lavertu est autorisée à compléter la demande de remboursement pour l'octroi de 15 000\$.

QUE le coût total des travaux est de **61 388\$**

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2016-06-13 RENOUELER L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile, la Loi sur les cités et villes, le Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un

sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de renouveler l'entente avec la Croix-Rouge pour le service aux sinistrés sur le territoire de la municipalité.

QUE le Maire, Monsieur Hervé Provencher, et la directrice générale secrétaire-trésorière, France Lavertu, soient autorisés pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer cette entente.

QUE la Municipalité s'engage à verser une contribution annuelle à raison de 0.15\$ par personne sur son territoire, pour un total de 182.08\$.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2016-06-14 INFOTECH : SERVICE DE ROLE EN LIGNE

CONSIDÉRANT QU'afin d'améliorer le service auprès des citoyens et professionnels, la municipalité veut offrir le rôle d'évaluation en ligne ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Infotech offre un outil simple et efficace destiné à combler les besoins de bases des citoyens et à procurer aux professionnels l'information nécessaire aux transactions immobilières ;

CONSIDÉRANT QUE ce service aura un lieu à partir du site internet de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno marchand, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu de faire l'implantation du service de rôle en ligne pour des frais de 250\$ de la compagnie Infotech ;

QU'il est nécessaire de créer un nouvel onglet sur le site internet de la municipalité et que la municipalité doit utiliser les services de la firme Oktane Design Inc. pour ce faire.

QU'une mise à jour du site internet sera également réalisée par Oktane Design Inc. afin d'améliorer le service du site internet au coût de 75\$ de l'heure.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2016-06-15 RENOUELEMENT CONTRAT INFOTECH

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a conclu une entente de quatre avec la compagnie Infotech pour le logiciel municipal et le soutien technique

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu De renouveler le contrat de service d'Infotech Inc. pour une exploitation conforme, adéquate et continue des logiciels SYGEM;

QUE le conseil approuve le contrat de **4 750 \$ taxes en sus** pour les années 2017-2020 et autorise la D.G. à procéder au paiement des factures subséquentes lorsqu'elles seront produites pour les années 2017-2020.

QUE le Maire, Monsieur Hervé Provencher, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, France Lavertu, soient autorisés pour et au nom de la municipalité à signer ce contrat.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2016-06-16 SUIVI DOSSIER COURS D'EAU CHEMIN LAROCHELLE

CONSIDÉRANT QUE suite à un signalement d'une problématique d'écoulement des eaux, une inspection terrain a été effectuée le 13 avril 2016, sur un tronçon du cours d'eau entre le rang 8 et le lac Boissonneault ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection, il a lieu de faire appel à une firme pour recourir à des services de consultation pour la réalisation d'une étude hydrologique et de deux dimensionnements de ponceaux déjà en place situés sur le parcours du cours d'eau, plus précisément sous le chemin Larochelle et le chemin du 8e Rang de Saint-Claude.

CONSIDÉRANT QUE la firme Axio a procédé à l'étude hydrologique et dimensionnement de ponceaux sur le tronçon du cours d'eau près du 124, chemin Larochelle et à soumis son rapport de recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE suite au rapport de dimensionnement de ponceaux, la municipalité de Saint-Claude a demandé des offres de services professionnels dans le but de régler une problématique dans le cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Axio a fournis la soumission la plus basse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de rencontrer les propriétaires concernés ainsi que la représentante de la MRC afin de convenir d'un mode de fonctionnement pour corriger la situation ainsi que de voir la répartition du paiement des travaux.

QUE la municipalité de Saint-Claude est prête à assumer une portion des coûts rattachés aux travaux.

QUE le conseil autorise les dépenses pour réaliser ces ouvrages.

QU'une négociation et un engagement des riverains doivent être acceptés pour aller de l'avant avec l'exécution des travaux.

QUE la firme Axio sera responsable des coupes, des plans et de la surveillance suite à une entente entre les parties.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2016-06-17 EXAMEN DE POSTES CANADA- GROUPE DE TRAVAIL DE L'EXAMEN DE POSTES CANADA

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a nommé un groupe de travail indépendant pour cerner les options quant à l'avenir du service postal public. Le gouvernement a déclaré que toutes les options seraient étudiées, sauf la privatisation ;

CONSIDÉRANT QUE le 11 décembre 2013, Postes Canada annonçait, entre autres, l'arrêt de la livraison à domicile dans tous les milieux urbains. À ce jour, plus d'un million de Canadiennes et Canadiens ont perdu la livraison du courrier à domicile. Après l'arrivée des libéraux au pouvoir, un moratoire temporaire a été imposé jusqu'à ce qu'une décision éclairée soit prise lors de l'examen public du mandat de Postes Canada (examen qui est en cours depuis le 5 mai dernier). ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude salue la possibilité de pouvoir exprimer son point de vue auprès du groupe de travail de l'Examen de Postes Canada;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude utilise le service postal public pour la plupart des correspondances reliées aux services municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'appuyer les démarches réalisées par le groupe de travail pour maintenir les services de Poste Canada.

QUE la municipalité de Saint-Claude s'intéresse plus particulièrement et désire faire valoir les besoins suivants :

- Conserver et maintenir ouvert le bureau de poste.
- Maintenir la livraison du courrier à domicile.
- Ajouter des services destinés aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

DÉPÔT RAPPORT BUDGÉTAIRE [01-01-16 AU 31-05-2016]

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un rapport budgétaire état comparatif et activités de fonctionnement [01-01-16 au 31-05-16] à tous les membres du conseil municipal.

INDICATEURS DE GESTION 2015

Après information auprès du ministère des Affaires municipales et dans le contexte du plan d'action gouvernemental pour alléger le fardeau administratif des municipalités, le formulaire des indicateurs de gestion 2015 n'est pas disponible dans l'application SÉSAMM.

Le plan d'action peut être consulté sous le lien suivant:
<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/actualites/actualite/article/les-suites-du-rapport-du-groupe-de-travail-sur-la-simplification-de-la-reddition-de-comptes-des-muni/>

LE CONSEILLER, YVON THERRIEN, JOINT LE CONSEIL À 20H25.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques commentaires de l'assistance concernant les demandes de permis et la façon d'exécuter les travaux de voirie.

2016-06-18 LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés par le règlement numéro 2007-264 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 201600510 à 201600624 pour un montant total de 99 425,73\$.

Les paies du mois de mai 2016 pour un total 17 903,61\$.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de mai 2016.

VARIA

Je soussigné, Hervé Provencher, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

LEVÉE DE LA SÉANCE: est proposé par le conseiller Yvon Therrien.

HEURE: 20 heures et 34 minutes.

Hervé Provencher
Maire

France Lavertu,
Directrice générale et secrétaire-trésorière